

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 26 Août

## Les Étrangers en France

Au milieu de tant d'autres qui préoccupent peu ou prou l'opinion publique, on peut dire que la question des étrangers résidant en France est une de celles qui tiennent le plus au cœur à la population laborieuse des villes et des campagnes.

Cette question, les rixes sanglantes qui viennent d'avoir lieu à Aigues-Mortes entre des ouvriers français et des ouvriers italiens, l'ont de nouveau remise sur le tapis.

Le sang a coulé ; il y a eu des morts et des blessés.

Ce n'est pas la première fois que des faits de ce genre se produisent ; mais il y avait longtemps que l'on n'avait assisté à une lutte aussi acharnée et que l'on n'avait vu autant de cadavres rester sur le champ de bataille.

Il est un fait constant et indéniable ; c'est que le nombre des étrangers qui viennent chercher parmi nous des moyens d'existence va chaque jour en augmentant.

Le lendemain de la guerre, cette invasion avait éprouvé un temps d'arrêt. Les Allemands surtout mettaient alors une certaine discrétion à venir manger notre pain. Aujourd'hui ils pullulent parmi nous. On estime leur nombre à plus de cent mille, alors qu'il n'y a pas trois mille Français en Allemagne. Quant aux Italiens, ils ont littéralement envahi nos départements du Sud-Est et du Midi. Au Nord, ce sont les Belges qui abondent.

Bref, on peut évaluer à près d'un million et demi le nombre de ces exotiques à qui nous donnons l'hospitalité et qui viennent manger le pain de nos ouvriers.

Nous ne parlons pas de ceux qui viennent passer chez nous une partie de l'année seulement et qui retournent ensuite dans leur patrie lorsqu'ils ont amassé un petit pécule ; ceux-là, cependant, sont assez nombreux ; ce sont pour la plupart des commer-

cants ambulants, des camelots, et des ouvriers qui retournent passer l'hiver chez eux.

Nous sommes vraiment par trop généreux à l'égard de tous ces étrangers qui, très souvent, nous en récompensent fort mal. Il y a parmi eux nombre d'individus sans aveu, de criminels, qui ont franchi la frontière pour échapper à la justice de leur pays. Il y a aussi des anarchistes, des révolutionnaires, toujours prêts pour l'émeute. Chaque fois que des troubles se produisent, on est sûr de trouver parmi les meneurs quelques-uns de ces étrangers qui conseillent le pillage des boutiques et l'incendie. Nous en avons encore eu récemment la preuve lors de la bagarre du boulevard St-Michel.

Et puis, avons-nous oublié qu'en 1870, nous avons vu revenir avec les armées prussiennes les domestiques et les ouvriers allemands que nous avions eu la générosité d'employer dans nos fermes, dans nos magasins et dans nos ateliers ?

Avons-nous oublié que ces individus que nous avons nourris et logés, auxquels nous avions payé des appointements, servaient d'éclaireurs et de conducteurs aux troupes prussiennes qu'ils leur indiquaient les chemins et les sentiers qui sillonnent nos plaines et nos forêts ?

Avons-nous oublié tout cela ? On le dirait vraiment, quand on nous voit recommencer ainsi la même faute, c'est-à-dire honorer de notre confiance des étrangers qui peut-être un jour porteront les armes contre nous et viendront nous imposer des réquisitions de guerre et incendier nos maisons.

Ce n'est pas tout. Qui nous garantit que parmi ces individus, il n'y a pas des espions ? Ils l'ont bien prouvé par leur conduite ultérieure.

Et voilà que, aujourd'hui, nous recommençons à nous mettre à la discrétion de tous ces cosmopolites. Ils viennent prendre la place de nos travailleurs et de nos commerçants ; nous les honorons de notre confiance et pendant que nous faisons ainsi acte de générosité à leur égard, ils nous trahis-

sent peut-être. Il faut croire que la leçon ne nous a pas rendus plus prudents. Elle a cependant été assez terrible, pour que nous en gardions le souvenir et que nous en tirions notre profit.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Les Élections et la Presse

Du Paris :

Les adversaires de bonne foi reconnaissent qu'il y a dans la nouvelle Chambre tous les éléments d'une majorité de gouvernement pouvant se suffire par ses propres forces, laissant d'un côté la gauche socialiste, de l'autre les ultramodérés et les ralliés.

Il y aura certainement au Palais-Bourbon 350 députés progressistes, radicaux de gouvernement et même radicaux socialistes, pouvant s'entendre sur un programme commun, sur un certain nombre de réformes à réaliser au cours de la législature.

Et ce sera la bonne concentration, la concentration féconde.

Du National :

La République est désormais à l'abri des surprises ou des défaillances du suffrage universel. Plus elle avance en âge, plus elle recrute de partisans. De nouvelles générations — pour lesquelles les régimes passés ne sont plus que de l'histoire — entrent maintenant en lice. Le corps électoral s'infuse chaque année un sang nouveau. Les anciens partis se désagrègent. Le temps — ce fossoyeur des souvenirs et des hommes — fait son implacable œuvre d'élimination. Et bientôt il nous sera donné d'assister au groupement de tous les Français sous le drapeau de la République.

La France déclare que l'entrée au Parlement de M. Guesde, coïncidant avec la sortie de M. de Mun, va certainement changer la nature et la climatologie des questions ouvrières.

La Chambre va se trouver en face des revendications populaires, sans que rien n'atténue plus la crudité des prétentions révolutionnaires. Ce ne sera plus, comme le faisait M. de Mun, au nom de la charité, au nom de la justice divine, que les socialistes ouvriers demanderont des lois spéciales, ce sera au nom de leur force, de leur

nombre et de la simple autorité de ce qu'ils considèrent comme un droit supérieur.

De la Liberté :

Le gouvernement peut se présenter devant les Chambres dans des conditions satisfaisantes, qui sont de nature à lui donner une légitime influence. Il ne doit pas hésiter, à notre avis, à tracer le programme que les circonstances lui paraissent imposer. Il serait fâcheux qu'il y eût, au début de la session, une période intermédiaire, où la Chambre serait travaillée par les manœuvres de couloirs. Il convient que le Parlement et le pays sachent, aussitôt que la Chambre sera constituée, ce que le gouvernement pense de la situation et quelle est la leçon salutaire qu'il tire de l'éclatante manifestation du suffrage universel. C'est le seul moyen de fournir à la majorité un terrain solide où elle pourra s'organiser et se mouvoir.

Du Temps :

Il est incontestable que, dans la politique républicaine comme dans le pays, une grande pacification s'est opérée. Là même où la paix n'est pas faite, l'animosité a disparu. Sans doute on n'a rien sacrifié des lois militaire et scolaire, mais il est certain que personne ne demande qu'on en fasse des armes de combat, et que chez les plus fanatiques de part et d'autre, la raison et l'équité ont gagné ce qu'ont perdu le fanatisme et la passion.

### La maladie de M. Carnot

On lit dans le XIX<sup>e</sup> Siècle :

En dépit des démentis opposés par l'entourage de M. Carnot et de la réserve observée par ses deux médecins ordinaires, les docteurs Potain et Planchon, nous devons confirmer nos précédentes informations sur la santé du président de la République. Le mal fait chaque jour des progrès, et l'on n'attend que le scrutin de ballottage pour procéder à une opération.

Quelle est exactement la maladie ? On ne saurait le préciser d'une manière définitive, le diagnostic des affections hépatiques présentant des difficultés presque insurmontables, en raison de la similitude des symptômes extérieurs.

Disons toutefois que l'on craint de se trouver en présence d'une « cholecystite » ou inflammation du vésicule biliaire. Cette inflammation, résultant souvent de la présence d'un calcul, provoque une tumeur qui amène, à un moment donné, l'empoisonnement du sang.

Le seul procédé de guérison employé jusqu'ici consiste dans l'ablation du vésicule malade, qui nécessite, par conséquent, l'ouverture du flanc à hauteur du foie.

Les membres de l'aristocratie du pays étaient absents. Ils n'aimaient ni estimaient le maître de Mar'at. Ensuite, pour eux, l'affaire n'avait pas plus d'importance qu'un fait divers dans un journal.

L'auditoire, partant le jury, était donc favorable à M. Mascaret, puisqu'il se composait presque entièrement de gens sur lesquels l'argent a toujours du prestige. Nous glissons vite sur les détails légaux du procès, de crainte d'intéresser peu nos lecteurs. Disons seulement que l'acte d'accusation était écrasant contre Gertrude.

1<sup>o</sup> Malgré ses dérogations, on avait trouvé les cinq mille francs volés dans sa malle ;

2<sup>o</sup> De plus, pendant les trois jours de liberté qu'elle avait pris avant d'arriver au château, elle avait fait un voyage à Beaumont-du-Périgord où elle s'était rendue coupable d'un nouveau larcin.

3<sup>o</sup> Les personnes dont elle avait donné les noms comme pouvant témoigner de la parfaite honorabilité de ses antécédents, n'avaient pas répondu, sauf les demoiselles Aubrot dont la déclaration était sans importance ;

4<sup>o</sup> Les allégations fournies par l'accusée contre M. Mascaret de Loignac étaient mensongères, ainsi qu'il ressortait des dépositions écrites et signées par les notables du village de Loignac.

Ces quatre points, délayés dans l'acte d'accusation, furent accueillis dans la foule avec un murmure. Le président des assises dut imposer sévèrement silence. En vérité, le public trouvait que cette petite institutrice, comme on disait, était un monstre. Non contente d'avoir volé son bienfaiteur, elle osait encore le calomnier.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 23

## La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE PREMIER

X

LE PROCÈS

Gertrude a été prévenue qu'elle aurait à comparaître devant les assises de la Dordogne. Elle a écrit à Mme Aubry-Morange à Barcelone, à Mme Delcroix, aux aimables vieilles filles qui l'ont reçue à Bordeaux. Elle leur a demandé de venir témoigner qu'elle n'a pas menti, ou au moins d'envoyer leur déposition par écrit.

Et elle attend ! Quelle dure et cruelle attente ! Elle n'a vu personne. Le procureur impérial de Périgueux ne l'avait pas fait appeler à son cabinet. Sans doute il la croit si coupable qu'il juge inutile de l'entendre.

Comment le portefeuille s'est-il trouvé dans la malle ? Voilà ce qu'elle ne comprend pas. Evidemment Mascaret et Dumesnil l'y ont placé : triste vengeance ! Mais comment ont-ils fait puisqu'elle avait les clés sur elle.

Les jours succèdent aux jours et la malheureuse est là, toujours captive, toujours accusée. Dieu

est injuste parfois ! Qu'a-t-elle fait pour tant souffrir ! Depuis la nuit du crime, cette nuit maudite qui la laissa seule au monde, abandonnée et presque déshonorée, qui l'a aimée, réellement aimée ?

Elle regarde dans son passé et n'y voit qu'un coin de ciel bleu, là-bas, bien loin : les quelques jours qu'elle a vécu à la Ravinière.

Et comme ce temps-là est éloigné ! Qui sait si le colonel et Mme Delcroix se souviennent d'elle ? Pierre Kervigan l'a bien oubliée puisque ses lettres ont brusquement cessé...

Elle-même le reconnaîtrait-elle si elle le revoyait soudainement ? Oh ! oui, elle le reconnaîtrait ! Son cœur battrait si fort, à supposer que ses yeux ne le vissent point, que rien ne pourrait la faire passer indifférente à côté de lui.

Et cependant personne ne répond ! Voici encore une semaine écoulée et pas un mot n'est venu ! Alors des frissons d'épouvante la prennent. Si on allait la condamner ? Si vraiment le tribunal allait dire :

— Elle est coupable ?

Non ! ce n'était pas la perspective de la prison qui l'effrayait. Comment se serait-elle ennuyée, étant seule avec ses souvenirs ? Mais elle avait la honte devant elle !

Elle s'était condamnée à une vie de martyre pour y échapper ! Elle avait renié son nom pour n'avoir pas à être la fille d'un assassin : pour elle, elle n'était que la fille de la marquise. Et voilà qu'une autre honte l'atteignait brusquement.

Enfin le jour du procès arriva. Gertrude n'avait encore rien reçu de ceux à qui elle s'était adressée. Ce ne fut qu'une heure avant d'aller à

l'audience qu'on lui apporta une lettre assez froide des demoiselles Aubrot.

Les vieilles filles n'aiment pas à être importunées. Puis le mot de « justice » a un tel prestige sur certaines gens et agit si fort sur les imaginations faibles qu'ils ont tôt fait de croire coupables ceux qui ne sont encore qu'accusés.

Somme toute, les demoiselles Aubrot n'avaient reçu Gertrude que pendant quelques jours seulement : elles ne voulaient ni ne pouvaient témoigner que de ce qu'elles connaissent. Elles déclaraient donc que la conduite de Mlle Gertrude Dubois avait été excellente pendant le « temps très court » (souligné) qu'elle était restée chez elles à Bordeaux.

Ce témoignage était sans valeur, ne prouvant rien pour le passé. Gertrude le comprit et se découragea presque complètement. D'ailleurs en prison, et à mesure que les heures s'écoulaient, sans que Mme Delcroix ou Mme Aubry-Morange répondissent, Gertrude avait perdu lentement toute son énergie première.

Quant aux deux témoignages de bonne vie et mœurs que lui avaient remis le colonel et la créole, on ne les avait pas retrouvés dans la malle.

La salle d'audience était pleine de monde.

Il y avait là, au premier rang, M. Dumesnil à côté de son maître.

Puis des paysans, des bourgeois, beaucoup d'hommes et de femmes, parmi lesquels M. Tardinois et le père Rémy, qui avaient fait exprès le voyage de Nontron. Ces deux braves gens étaient enrégés après Gertrude. Le premier ne lui donnait pas d'avoir accepté une place dans sa voiture, le second d'avoir bu son lait.



Ajoutons que la « chirurgie hépatique » est encore dans la période d'étude. Elle a été inaugurée, il y a trois ans, par les docteurs Terrier et Terrillon et, à l'heure actuelle, il n'a pas été fait en France plus de vingt « cholecystotomies ».

**L'escadre russe de la Méditerranée**

Il paraît certain aujourd'hui que le commandement de cette future escadre sera donné à l'amiral Avellan. Bien que sa nomination ne soit pas encore officielle, cet officier général a été prié de constituer dès à présent son état-major.

On ajoute dans les cercles maritimes russes que la mission de l'amiral Avellan ne durera qu'une année. Et l'on assure que les navires de l'escadre méditerranéenne seront ceux que l'amiral Kaznakoff vient de conduire aux Etats-Unis, à l'occasion de l'exposition de Chicago. En voici les noms :

- Empereur-Nicolas 1<sup>er</sup>, cuirassé d'escadre de 8,500 tonneaux et de 570 hommes d'équipage ;
- Amiral-Nakhimof, croiseur cuirassé de 7,800 tonneaux et de 500 hommes ;
- Dimitri-Donshoi, croiseur cuirassé de 7,000 tonneaux et de 350 hommes ;
- Rynda, croiseur protégé en acier, de 3,000 tonneaux et de 322 hommes.

Ces bâtiments ont quitté New-York, le 9 août, en faisant route chacun pour une destination différente. Le premier s'est rendu à Lisbonne, le second à Gibraltar, le troisième aux Açores et le quatrième à Cadix.

Les quatre points de relâche semblent bien indiquer que la flotte en question se prépare à faire son entrée dans la Méditerranée.

Cependant on ne sait pas encore quel sera le port où se fera la concentration.

Les dernières nouvelles, venues de Russie mentionnent seulement que les navires iront mouiller à Toulon, afin d'y rendre officiellement la visite faite à Cronstadt par l'amiral Gervais en 1891.

Si ces nouvelles se confirment, il est vraisemblable que la réception des marins russes aura lieu dans le courant de septembre, quand l'amiral Kaznakoff aura remis son commandement à l'amiral Avellan.

Ajoutons que l'amiral Kaznakoff doit être pourvu d'une importante fonction au port de Cronstadt.

**L'union franco-italienne**

La réunion de la ligue franco-italienne a voté un ordre du jour blâmant les discussions irritantes entre les deux pays et a invité les Français et les Italiens à se préparer à l'union future et indissoluble de la France et de l'Italie.

**L'école de Saumur**

La rentrée des élèves officiers de Saumur aura lieu le 10 octobre.

**Au Dahomey**

Le comité de protection et de défense des indigènes a adressé une lettre au sous-secrétaire d'Etat demandant la reprise des négociations avec Behanzin, et un traitement favorable pour un adversaire vaincu.

**Un scandale**

Nous lisons dans le Progrès militaire : On nous signale de Lons-le-Saulnier un scandale qui ne saurait rester impuni. Parmi les candidats députés se trouvait un chef de bataillon

Quand Gertrude se leva pour répondre aux questions d'usage, elle jeta des yeux mouillés de larmes sur le grand cercle qui, dans tous les tribunaux de France, juge à son tour les jugements humains. Elle vit qu'elle n'avait plus recours qu'en Lui ; si sa chérie voulait implorer le Sauveur pour son enfant, elle pouvait encore échapper à la honte d'être condamnée.

Comme elle était seule ! Qui s'intéressait à elle dans cette foule ? Personne. Qui la jugeait coupable ? Tout le monde.

— Gertrude Dubois, dit le président, l'instruction a encore relevé une charge de plus contre vous. On a trouvé dans vos bagages une miniature que M. Mascaret de Loignac a reconnu comme étant sa propriété. Vous avez volé cette miniature en visitant à Beaumont-du-Périgord l'hôtel de Courrance.

On l'accusait maintenant d'avoir volé le portrait de sa mère ! L'acte pieux qu'elle avait commis tournait contre elle. Les romanciers cherchent souvent à nouer des intrigues émouvantes ! Quoi de plus émouvant que la vie.

On l'accusait d'avoir volé le portrait de sa mère.

L'amour profond, immense, que Gertrude avait voué à « sa chérie » aidait à la faire considérer comme une voleuse !

Elle balbutia que cette miniature n'avait aucun prix, que d'ailleurs elle l'avait fait estimer par un bijoutier de Périgueux, nommé Fraicheur, et qu'elle en avait ensuite renvoyé le prix à M. de Loignac.

Le président dit qu'il faisait faire l'enquête à ce sujet.

territorial. Il fut battu. Le soir même, les partisans de son concurrent promènèrent dans les rues de la ville un mannequin revêtu d'une vareuse d'uniforme avec les quatre galons d'officier supérieur.

La garnison est naturellement indignée et on espère que cet outrage à l'uniforme recevra la récompense qu'il mérite.

**Wilson**

Le Figaro publie une conversation qu'il a eue avec un ami de Wilson, d'après laquelle celui-ci aurait déclaré qu'il n'a pas l'intention de se mêler aux ennemis du ministère, mais qu'il ne veut pas être attaqué, car il tient de nombreux députés par quelques côtés.

**Corse**

A Ajaccio, un groupe de jeunes gens a manifesté devant le consulat italien et essayé d'enlever l'écusson.

La police les a dispersés.

**Siam**

D'après le Times, tout étranger serait exclu des négociations franco-siamoises.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Remerciements**

M. Talou adresse à ses électeurs la lettre suivante :

*Aux Electeurs de la première circonscription de Cahors*

« Chers concitoyens, « Malgré l'habile coalition de tous les partis hostiles, nous avons remporté, dimanche dernier, une éclatante victoire.

« Je vous remercie d'avoir bien voulu affirmer pour la deuxième fois sur mon nom votre foi républicaine.

« Cette victoire a d'autant plus de prix que bien des suffrages se sont égarés sur une candidature qui affichait insidieusement des apparences républicaines.

« La grande majorité ne s'y est pas laissé tromper.

« Merci :

« Mes chers concitoyens, soyez assurés de l'entier dévouement que je mettrai, comme par le passé, à défendre avec la plus invincible énergie les revendications des petits, les droits de tous et à poursuivre par le progrès l'affermissement de nos institutions démocratiques.

« Vive la République !

« Léon TALOU, « Député du Lot. »

**Le ballottage de Gourdon**

M. Jules Many, le candidat républicain qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages au scrutin du 20 août, adresse à ses électeurs la circulaire suivante :

**CITOYENS,**

Le 20 août dernier vous m'avez donné 7887 suffrages, contre 5952 à M. Lachière, soit 1935 de plus. Je vous

— Quel intérêt aviez-vous à vous emparer de ce portrait.

Quel intérêt !

Elle se fit cette fois. C'en était trop.

Avant que l'avocat nommé d'office pour défendre Gertrude ait pris la parole, M. Mascaret de Loignac demanda à prononcer quelques mots.

— Monsieur le président, Messieurs les jurés, à Dieu ne plaise que je veuille accabler cette malheureuse davantage... (dans la foule on le trouva généreux !...) Seulement je tiens à déclarer combien sont fausses et mensongères les accusations que l'accusée a ramassées dans des... que... qui...  
M. Mascaret se mit à tousser pour se remettre. Il avait pourtant préparé son petit discours. Furieux de l'échec éprouvé par lui dans ses avances à l'aristocratie du pays, il avait imaginé de se défendre une bonne fois et en public des mépris qu'on lui avait témoignés.

Pour ce faire, il s'était rendu à Loignac et avait arraché à trois ou quatre notables du pays qui, étant ses débiteurs, ne pouvaient rien lui refuser, une déclaration dans laquelle on le traitait de vertueux, d'intègre, etc., etc.,  
Quelle réponse à ceux qui s'étaient refusés à frayer avec lui.

— J'ai un cœur d'or, poursuivit-il. Le 11 juin, j'avais trouvée une enfant perdue dans un champ. Je l'ai recueillie. Comment a-t-elle reconnu ma bienfaisance ? En s'enfuyant, en me volant aujourd'hui ! Et j'atteste Dieu que j'avais été un père pour elle.

L'indignation rendit des forces à Gertrude. Elle se leva toute droite et allait répondre au misé-

remercie du fond du cœur de cette marque d'estime et de confiance.

Vous connaissez mon passé, ma foi républicaine, et vous avez, en me donnant cette imposante majorité, fait justice des odieuses calomnies répandues contre moi.

Trois candidats républicains étaient en présence. Dans ces conditions, le premier tour de scrutin constituait une sorte de Congrès ayant pour mission de choisir le candidat qui devait définitivement porter le drapeau de la République.

La discipline républicaine commande donc aujourd'hui de voter pour le premier élu. Pourtant, au mépris de cette règle, les deux candidats arrivés les derniers se coalisent contre le premier.

*C'est ainsi qu'on me récompense de m'être désisté en 1889 en faveur de M. Lachière et d'avoir assuré le triomphe du parti républicain.*

Il y a là une manœuvre contraire à la loyauté et aux principes démocratiques. C'est de plus un manque de respect au suffrage universel, que vous ne laisserez pas passer sans protestation.

**ÉLECTEURS,**

On cherche, en vuë de je ne sais quel intérêt personnel, à vous ôter la liberté du choix de votre représentant. Défendez votre indépendance et votez, selon votre conscience, sans subir les volontés de personne.

Mon programme vous est connu ; vous savez que je suis résolu à soutenir une politique de paix, de travail et de progrès démocratique.

Vous n'avez jamais douté de mon activité ; je saurai vous prouver, par mes actes, mon attachement à la République et mon dévouement aux intérêts de l'arrondissement de Gourdon.

Vive la République !

**Jules MANY,**

Conseiller général du Lot, Avocat au Barreau de Gourdon. Secrétaire du Conseil supérieur du Travail, Ancien Chef du Cabinet du Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Il serait oiseux de commenter longuement une circulaire aussi nette et aussi énergique. Qu'il nous soit permis d'insister toutefois sur ce point que la discipline républicaine commande de voter au second tour pour M. Many, qui vient d'être désigné par le suffrage universel ; d'ailleurs, lui-même a donné en 1889 un exemple d'abnégation en se désistant en faveur de M. Lachière.

Est-ce ainsi que M. Many est récompensé !

Son dévouement à la cause démocratique est reconnu par la plus noire ingratitude. Les électeurs sauront apprécier ce procédé et ils voteront tous en masse pour le candidat désigné par la majorité républicaine du 20 août, pour M. Jules Many.

— Cet homme a menti, dit une voix nette et claire au fond de la salle.

Ce fut un coup de théâtre. Qui avait parlé, qui avait osé interrompre les débats pour insulter M. Mascaret, « le vertueux, l'intègre M. Mascaret, » comme l'appelaient les concitoyens de Loignac.

— Cet homme a menti, répéta la même voix.

Le président donna l'ordre au brigadier de gendarmerie d'amener l'interropteur à la barre : Mais ce fut inutile ; on vit s'avancer un jeune homme de vingt-six ans environ, brun et d'allures distinguées, qui portait à sa boutonnière un imperceptible ruban rouge.

Il conquit du premier coup l'attention du public, moins encore par son audace à jeter dans les débats une accusation contre M. Mascaret de Loignac, devenu demi-dieu, que par l'élégance de ses façons, sa beauté parisienne et son air ferme.

— Vous venez de manquer de respect à la justice, dit le président. Pourquoi avez-vous injurié un homme honorable ?

L'inconnu regarda l'ex-usurier d'un air tellement méprisant que ce dernier pâlit. Il connaissait ce regard : où l'avait-il subi déjà.

— Monsieur le président, dit le jeune homme, je vous prie de vouloir bien me recevoir comme témoin. J'ai fait deux cents lieues pour prouver l'innocence de la noble et malheureuse enfant qu'on accuse.

Le président des Assises, l'un des conseillers les plus distingués de la cour de Bordeaux, était

**Conseil Municipal**

Le Conseil municipal se réunira le mardi 29 août courant, à 8 heures très précises du soir.

Ordre du jour : Nomination de commissions ; dépenses imprévues ; compte-rendu par M. le Maire ; élections consulaires ; confection des listes ; désignation de deux délégués ; demandes de bourses aux écoles : du service de santé de la marine, de Saint-Cyr et de Cluny ; avis : compte administratif et budget supplémentaire ; affaires diverses.

**Nominations**

M. Lachaux, receveur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Luzach, est nommé à Vimy (Pas-de-Calais).

M. Latour, receveur à Coudin (Dordogne), est nommé à Luzach, en son remplacement.

M. Boredon, receveur à Vayrac, est nommé à Plesin (Côtes-du-Nord).

Il est remplacé par M. Collon, receveur à Laplau (Corrèze), nommé à Vayrac.

**Recensement des votes**

La commission de recensement général des votes s'est réunie jeudi, à 9 heures du matin, à la Préfecture.

Elle était composée de MM. Pauliac, sénateur, président ; Delport et Iscard, conseillers généraux.

La séance n'a été terminée qu'à minuit. Voici le résultat des opérations de la commission :

**1<sup>re</sup> Circonscription de Cahors**

Inscrits :	14,957
Votants :	12,477
Suffrages exprimés :	12,416
MM. Talou.....	6,542 voix.
Munin-Bourdin.....	5,618
Bessières.....	144
M. Talou a été proclamé membre de la Chambre des députés.	

**2<sup>e</sup> Circonscription de Cahors**

Inscrits :	18,178
Votants :	15,346
Suffrages exprimés :	15,225
MM. Emile Rey.....	8,568 voix.
De Valon.....	6,557
M. Emile Rey a été proclamé membre de la Chambre des députés.	

**Arrondissement de Figeac**

Inscrits :	25,299
Votants :	21,248
Suffrages exprimés :	21,133
MM. Vival.....	10,592 voix.
Delpon.....	5,586
Lacambre.....	760
De St-Jean Lentillac.....	3,183
M. Vival a été proclamé membre de la Chambre des députés.	

**Arrondissement de Gourdon**

Inscrits :	24,019
Votants :	19,518
Suffrages exprimés :	19,356
MM. Many.....	7,887 voix.
Lachière.....	5,950
Cocula.....	5,488
Claret.....	13
Ballottage	

un homme d'honneur, généreux et bon, comme M. Léauté.

En vertu de ses pouvoirs discrétionnaires, il pouvait refuser le témoignage du jeune homme... il l'autorisa à prendre part aux débats.

— Je vous rends grâce, M. le Président, dit-il. Elle est innocente, je vais le prouver.

— Merci Pierre, s'écria Gertrude. Elle l'avait reconnu aussitôt. Il avait été si présent à son cœur ! Oh ! elle n'était plus la même. Ses yeux brillaient. Son cœur battait. Quant à M. Mascaret, il commençait à trembler.

— Votre nom.

— Pierre Kervigan, artiste peintre, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, 9, rue Brochard-Saron.

Le président, homme fin et lettré, connaissait Pierre de nom. Sans que Gertrude le sût, son ami était presque célèbre. Au dernier salon, il avait obtenu la croix.

— Faites votre déposition, Monsieur.

— Messieurs les juges, dit-il, j'ai accusé, maintenant je vais prouver.

Et alors, dans un récit court, mais rapide et mouvementé, il raconta comment il avait pu arracher Gertrude à une mort certaine, comment il avait recueilli l'enfant, et ce qui s'était passé ensuite. Pour terminer, il lut les deux pièces suivantes :

(A suivre.)



Voici, par communes, le résultat des votes de l'arrondissement de Cahors :

1 <sup>re</sup> CIRCONSCRIPTION Canton de Cahors (Nord)		
	Talou	Bourdieu
Cahors (ville).....	1536	972
Espère.....	47	68
Lamadelaie.....	134	14
Larroque-des-Arcs.....	128	12
Mercuès.....	63	125
Pradines.....	156	143
Valroufié.....	78	70
Canton de Cahors (Sud)		
Arcaubal.....	158	144
Labastide-Marnhac.....	163	60
Montat (le).....	83	70
Trespoux-Rassiel.....	88	86
Canton de St-Géry		
Berganty.....	76	12
Bouziès.....	59	24
Cours.....	107	86
Crégois.....	57	34
Esclauzels.....	85	41
St-Cirq-Lapopie.....	235	79
St-Géry.....	159	61
Vers.....	106	94
Canton de Limogne		
Beauregard.....	46	146
Calvignac.....	109	53
Canevières.....	144	28
Concois.....	107	123
Laramière.....	39	192
Limogne.....	152	198
Lugagnac.....	24	74
Promilhanes.....	47	110
Saillac.....	66	94
St-Martin-Labouval.....	85	78
Varaire.....	73	153
Vidaillac.....	45	76
Canton de Lalbenque		
Aujols.....	38	110
Bach.....	66	86
Belfort.....	230	120
Belmont.....	67	51
Cienrac.....	138	35
Cremps.....	65	118
Escamps.....	57	65
Flaujac.....	71	44
Pontanes.....	124	81
Laburgade.....	44	77
Lalbenque.....	271	241
Montdoumerc.....	114	104
Vaylats.....	47	149
Canton de Lauzès		
Blars.....	43	85
Cabrerets.....	110	102
Cras.....	70	47
Lauzès.....	53	69
Lentillac.....	70	52
Nadillac.....	46	30
Orniac.....	43	46
Sabadel.....	89	61
St-Cornin.....	98	82
St-Martin-de-Vers.....	57	85
Sauliac.....	89	48
Sénaillac.....	106	101
2 <sup>e</sup> CIRCONSCRIPTION Canton de Castelnau-Montratier		
	Rey	De Valon
Castelnau.....	410	504
Cézac.....	98	38
Flaugnac.....	153	123
Lhospitalet.....	114	39
Pern.....	130	70
St-Alauzie.....	100	33
St-Paul-Labouffie.....	83	113
Canton de Luzech		
Luzech.....	215	224
Albas.....	143	234
Anglars-juillac.....	76	68
Belaye.....	90	77
Caillac.....	81	97
Cambayrac.....	48	36
Carnac-Rouffiac.....	57	100
Castelfranc.....	113	65
Donelle.....	183	136
Parnac.....	74	91
St-Vincent.....	205	93
Sauzet.....	148	41
Villesèque.....	143	72
Canton de Puy-l'Evêque		
Puy-l'Evêque.....	370	257
Duravel.....	147	190
Floressac.....	69	49
Grézels.....	95	63
Lacapelle-Cabanac.....	73	26
Lagardelle.....	62	16
Mauroux.....	130	39
Montcabrier.....	147	90
Pescadoires.....	37	29
Prayssac.....	238	234
St-Martin-le-Redon.....	120	22
Sérignac.....	73	98
Soturac.....	167	122
Touzac.....	95	27
Vire.....	74	67
Canton de Catus		
Catus.....	166	225
Boissières.....	138	27
Calamane.....	68	39
Crayzac.....	90	76
Franconlès.....	79	83
Gigonzac.....	86	45
Les Junies.....	87	104
Labastide-du-Vert.....	98	70
Lherm.....	114	100
Maxou.....	135	89
Mechmont.....	36	56
Montgesty.....	74	117
Nozjoulis.....	88	15
Pontcirq.....	38	94
St-Denis.....	120	8
St-Médard.....	69	70

**Service des mines**  
Le ministre des travaux publics vient de réorganiser les arrondissements et les sous-arrondissements du service des mines.

Le Lot est compris dans l'arrondissement de Toulouse. M. Taurin, ingénieur en chef, et le sous-arrondissement de Rodez, M. Colin de Verdière, ingénieur ordinaire.

**Commandants de corps d'armée**  
Le général Loizillon, ministre de la Guerre, a fait désigner au dernier conseil des ministres les commandants de corps d'armée devant remplacer ceux qui vont être atteints par la limite d'âge.

Le général Fabré remplace le général Warnet à Toulouse.  
Le général O'Neill passe de Limoges à Montpellier.  
Le général Poillou de Saint-Marc est nommé à Limoges.

**Duel**

A la suite d'une note parue dans la *Dépêche* du 22 août, M. Beverini-Vico, préfet de l'Aude, a adressé à M. Rémy Couzinet, directeur politique de la *Dépêche*, une lettre contenant une expression injurieuse à l'adresse de celui-ci. M. Couzinet a chargé deux de ses amis, M. Leygue, député de la Haute-Garonne, et M. Jaurès, député du Tarn, de demander à M. Beverini-Vico soit une rétractation, soit une réparation par les armes.

M. Beverini-Vico, ayant refusé toute rétractation, a mis MM. Leygue et Jaurès en rapport avec deux de ses amis, MM. Mir et Turrel, députés de l'Aude. D'un commun accord, une rencontre a été jugée inévitable.

La qualité d'offensé ayant été reconnue à M. Couzinet, ses témoins ont choisi pour arme l'épée de combat.

La rencontre a eu lieu aux environs de Carcassonne le 23 août, à 6 heures du soir.

A la première reprise, M. Rémy Couzinet, a été atteint à la partie postérieure de l'avant-bras droit d'une blessure pénétrante de deux centimètres, qui, de l'avis des médecins et des témoins, mettait M. Rémy Couzinet en état marqué d'infirmité.

En conséquence, les témoins ont déclaré que le combat devait prendre fin.

**Les nouveaux bataillons de réserve**

Pendant les prochaines manœuvres, les nouveaux bataillons de réserve, réunis, devront être administrés au titre du régiment de ligne de la subdivision et par ce dernier. La suprématie du corps actif, en matière de commandement, d'instruction, de mobilisation et d'administration, s'enlève désormais d'une façon complète sur le régiment de réserve et sur le régiment territorial, dont l'autonomie n'existera qu'en campagne.

**La chasse**

L'administration vient de prendre, au sujet de la police de la chasse, une mesure qui aurait dû être appliquée depuis longtemps.

Les Préfets ont été invités, pour éviter la vente du gibier provenant du braconnage dès l'ouverture, à prescrire aux municipalités des villes et chefs-lieux de cantons l'établissement d'un arrêté spécial.

Cet arrêté doit interdire l'exposition et la vente de pièces de gibier sur les marchés et sur la voie publique, avant cinq heures du soir, le jour fixé pour l'ouverture de la chasse.

**Les vendanges**

Tout le monde sait que les vendanges, cette année, ont été exceptionnellement précoces.

La température sénégalienne que nous subissons depuis plusieurs mois a bouleversé totalement la maturité de tous les fruits.

Il n'est donc pas sans intérêt de faire connaître à nos lecteurs l'époque à laquelle ont eu lieu les vendanges pendant ce siècle.

Une seule fois, la cueillette du raisin a commencé le 31 août, et cela, en 1822. Cette date est bien dépassée, car il nous revient que du raisin blanc a été vendangé au château de Payrat, appartenant à M. Trilles, le 31 juillet.

Cette date est une exception isolée, car, en général, les vendanges n'ont commencé que du 10 au 15 août dans le Médoc et dans d'autres régions viticoles.

Dès le 20 août, elles se sont étendues à tous les vignobles.

En 1822, année la plus hâtive jusqu'à celle-ci, la quantité fut ordinaire; les vins furent peu colorés, durs et secs.

Dix fois, dans ce siècle, les vendanges eurent lieu dans la première quinzaine de septembre.

Soixante fois dans la seconde quinzaine.

Dix-neuf fois dans la première quinzaine d'octobre.

Une fois dans la seconde quinzaine, ce fut en l'année 1816, et cette année-là la récolte fut mauvaise.

**Tribunal correctionnel de Gourdon**

Le sieur Jean-Marie Syriès, âgé de 28 ans, originaire d'Espédaillac, canton de Livernon,

comparaît devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation de vol d'une somme de 25 fr. au préjudice de la femme Marie Marty, veuve Bergognoux, domiciliée à Gramat.

Après avoir entendu les témoins, le réquisitoire très énergique de M. le procureur de la République, occupant le siège du ministère public, et une très éloquente plaidoirie de M<sup>re</sup> Serres, avocat, défenseur du prévenu, le tribunal a rendu un jugement aux termes duquel le sieur Syriès a été condamné à trois mois et un jour de prison et à la relégation.

Ce triste citoyen avait déjà subi neuf condamnations pour vol.

Le sieur Guillaume Izarn, âgé de 36 ans, cantonnier, demeurant à Salviac est inculpé d'injures à la gendarmerie de Salviac dans ses fonctions et à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Après un réquisitoire très modéré du ministère public et une courte plaidoirie de M<sup>re</sup> Rey, avoué, défenseur du prévenu, le sieur Izarn a été condamné à 5 fr. d'amende et aux dépens; mais, en raison de ses bons antécédents judiciaires, le tribunal le fait bénéficier de la loi Bérenger.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 19 au 26 août 1893

**Naissances**  
Besson Louis, avenue de l'Abattoir.  
Fourastié Raphaël, rue Lastié, 11.  
Garrouly Elie, rue Paramele, 6.  
Hullo Marguerite, rue du Parc, 9.

**Mariages**  
Chanut Joachim, cultivateur et Boissières Louise.

**Décès**  
Baldran Marceline, 25 ans, rue Fénelon, 1.  
Bouchut Céleste, 28 ans, célibataire, maison de refuge, Cours de la Chartreuse.  
Michel Marthe, 17 mois, impasse Souls, 1.  
Thomas Marie, 56 ans, épouse Garde, avenue de la Gare.

Guitard Lucie, 4 ans, rue St-André, 11.  
Girma Pétronille, 66 ans, célibataire, à Regourd.  
Guiraudet Anne, 31 ans, épouse Décremps, à Bégoux.

**FAITS DIVERS**

**Les guêpes**

Les guêpes sont devenues, par leur incroyable pullulation, un véritable fléau dans certaines parties de l'Europe.

Dans le canton de Vaud (Suisse), où la récolte de raisin est ravagée par ces insectes, les municipalités payent une prime de vingt centimes par nid de guêpes détruit.

Dans le grand-duché de Luxembourg le gouvernement a fixé cette prime à cinquante centimes. La somme est payée par le bourgmestre de chaque commune sur la présentation de la coupole du nid. Cette coupole est immédiatement détruite.

Pour les gens qui n'ont rien de mieux à faire, c'est là une façon piquante de gagner sa vie.

**Une erreur judiciaire**

Le 15 novembre 1887, la femme Bruaux, née Pauline-Adèle Delacroix, était condamnée aux travaux forcés à perpétuité par la cour d'assises de la Seine-Inférieure, pour empoisonnement de son mari et de son beau-frère.

Les médecins légistes avaient reconnu dans le corps des victimes un poison dont ils n'avaient pu déterminer la nature. La veuve Bruaux, soupçonnée, repoussa avec énergie l'accusation. Mais le jury se laissa impressionner par des coïncidences. Ainsi, il fut établi que la femme Bruaux avait eu des relations avec divers individus, et on en conclut qu'elle avait eu intérêt à se débarrasser de son mari et de son beau-frère.

Or, quelque temps après la condamnation, un nouveau décès se produisit dans la maison précédemment habitée par les époux Bruaux, et le cadavre du défunt présentait les mêmes symptômes d'empoisonnement. Une enquête fut ouverte, mais ce n'est que tout récemment qu'on découvrit ceci : un four à chaux contigu à la maison Bruaux emplissait l'habitation de gaz délétères de nature à provoquer la mort. Le four fut détruit et la maison devint habitable.

Informée du fait, la commission des grâces proposa au président de la République la grâce de la veuve Bruaux, qui vient d'être mise en liberté.

La malheureuse femme n'en aura pas moins passé six ans au bagne pour un crime dont, évidemment, elle était innocente.

On lit dans le Dictionnaire de Larousse : « Le tapioca est conseillé aux convalescents comme un aliment de facile digestion. » Le Tapioca Rils justifie pleinement cette réputation : c'est un aliment plus nourrissant et des plus faciles à digérer; il est de plus délicieux, ce qui ne nuit en rien à ces qualités.


Cinquante Pilules Suisses coûtent 1 fr. 50, donc 3 centime une pilule qui suffit souvent pour vous remettre.

**AVIS TRÈS IMPORTANT**

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents  
**INNOCUITÉ PARFAITE**



**Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin;**

**le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin.**

**C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.**

*Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.*

Dépôt à Cahors, pharmacie P. Prevot.



